

## Modalités d'inscriptions dans le dispositif LSF de l'académie de Toulouse

Les familles qui désirent que leur enfant bénéficie de l'enseignement proposé dans le dispositif LSF d'académie sont invitées à faire une demande, **avant le 1<sup>er</sup> mai** de l'année scolaire en cours, auprès de l'Inspecteur-Conseiller technique ASH de l'académie de Toulouse, des Directeurs des écoles et Chefs d'établissement concernés.

### Contacts :

- ❖ Inspecteur-Conseiller Technique ASH : pole.handicap@ac-toulouse.fr
- ❖ École maternelle : ce.0311392v@ac-toulouse.fr
- ❖ École élémentaire : ce.0310775z@ac-toulouse.fr
- ❖ Collège Malraux : 0311633g@ac-toulouse.fr
- ❖ Lycée Bellevue : 0310038y@ac-toulouse.fr

Cette demande sera traitée lors d'une commission qui se réunira en fin d'année scolaire. Ses membres prendront appui sur les éléments suivants, à fournir au moment de la demande d'inscription :

- une demande écrite co-signée des parents pour l'accueil de leur enfant dans le dispositif
- un certificat médical attestant de la surdité de leur enfant
- un certificat de résidence à proximité de l'établissement scolaire, *les établissements scolaires n'étant pas équipés d'internat et l'accueil en famille d'accueil étant, par expérience, fortement déconseillé*
- le livret scolaire et autres éléments permettant de juger du niveau scolaire de l'élève si celui-ci a déjà bénéficié d'une scolarisation
- le compte-rendu du stage d'évaluation (entre 2 et 3 jours) que chaque élève, à partir du CP, devra réaliser **avant le 31 mai de l'année scolaire en cours**. Il s'agit ici de rendre compte :
  - du niveau d'acquisition scolaire du jeune dans l'ensemble des disciplines ;
  - de son aptitude à tirer bénéfice des enseignements proposés ;
  - et d'évaluer son niveau de maîtrise de la LSF au regard de son âge.

**La commission se réunira dans le courant des mois de juin. Chaque famille recevra une réponse individuelle à sa demande d'affectation avant la sortie des classes.**